ROUBAIX

—o—

La coopérative « LA PAIX » offre à ses coopérateurs nombreux des bénéfices sérieux et certains, des avantages multiples et aussi certains, parce que bénéfices et avantages n'atteignent jamais le capital de réserve qui toujours s'accroît et la met à l'abri des éventualités.

Sa panification perfectionnée opérée avec des matières supérieures, lui permet d'offrir un pain de toute première qualité.

Son vaste magasin d'Epicerie offre aux ménagères l'assortiment le plus complet de tout ce qui est nécessaire chez elles.

Deux marchés passés avec des Compagnies minières lui permettent d'assurer des livraisons du meilleur charbon pour foyers domestiques.

LES FINANCIERS DE L'HOTEL-DE-VILLE

A peine étaient-ils installés à l'Hôtel de Ville, que MM. Motte, Chatteleyn, Rousseau et autres fumistes réactionnaires s'empressèrent de crier au déficit et de traiter d'incapables, de mauvais administrateurs, leurs prédécesseurs.

Les insultes et les calomnies déversées par la bande nationaliste contre les socialistes qui avaient administré pendant dix années, avec autant de bonheur que de sagesse, firent à tous les gens de bonne foi, l'effet du coup de pied de l'âne.

Il n'a pas fallu longtemps pour que la suffisance dont ces messieurs firent preuve, reçut un accroc terrible, juste punition de leur orgueilleuse vanité et dure leçon donnée à leur prétentieuse nullité.

Si nous nous reportons, en effet, au procès-verbal de la séance du 9 mai 1902, présidée par M. Félix Chatteleyn, nous lisons, à propos de la discussion du budget de 1902 ce qui suit :

. . . . . .

Le citoyen BAILLEUL. — *Ainsi que cela a été dit en commission, le directeur de l'octroi avait prévu, pour cette année, une recette inférieure à celle de l'année dernière. Comment se fait-il qu'on l'augmente de 170.000 francs, alors qu'il n'a été constaté en 1901, que 2.395.000 francs et qu'on prévoit pour 1902 2.560.000 francs. Peut-on avoir des chiffres ?*

M. CHATTELEYN. — *Je suis heureux de vous rassurer. Les prévisions sont plus qu'atteintes, elles sont dépassées. Le produit de l'octroi a monté d'une façon considérable, DES LE DEPART DE VOTRE ADMINISTRATION. Le mois de janvier n'était pas fameux, le mois de février a été meilleur et le mois de mars a été bon. Il y a maintenant un excédent de constaté sur nos prévisions, et, si les affaires se maintiennent, nous pouvons espérer un boni important pour la fin de l'année. NON SEULEMENT NOUS ENCAISSERONS 2.560.000 FRANCS, MAIS NOUS ESPERONS UNE PLUS-VALUE DE 100.000 FRANCS.... »*

Et le corps électoral se frottait les mains de joie, en déclarant que réellement, il avait eu le choix heureux en confiant les intérêts de la Ville, en d'aussi habiles mains.

Et M. Motte criait bien haut, qu'enfin Roubaix, secouait sa torpeur, que débarrassée de la tyrannie collectiviste, elle reprenait son essor, et M. Thoyer, le directeur de la Banque de France, s'il vous plaît, affirmait sans rire, que la présence de M. Motte et de ses sous-verge à la mairie, était « une garantie de sécurité » pour les industriels et les commerçants.

Eh bien, il faut en rabattre de tout cela, et M. Chatteleyn, — fort opportunément malade, — n'aura pas eu la cruelle obligation de démentir ses avocasseries fantaisistes en déclarant que les recettes de l'octroi pour 1902, sont en déficit de 51.597 fr. 06 sur celles de 1901, et en déficit de 450.000 francs environ sur celles de 1900.

C'est M. Rousseau, soutenu par M. Motte qui fera ce triste aveu de l'impuissance et de l'incapacité de son administration.

Mais les contribuables, quoique désillusionnés et quelque peu déconcertés, se consoleront facilement, nous n'en doutons pas, en apprenant quelques joyeux fumistes qu'ils ont envoyés à la mairie leur soutireront en 1903, comme en 1902, la jolie somme de 200.000 francs, soit 400.000 francs en deux ans, sans avoir amorti d'un centime le prétendu déficit légué par les socialistes.

Peut-être que quelques petits commerçants grincheux soupireront :

Ce n'était pas la peine assurément
De changer de gouvernement.

Mais ils patiront, et cela suffira à la bande mottiste.

N'est-ce pas que les « hommes d'affaires » de la calotte gèrent bien les tiennes, hein Populo ?

Mais tu l'as voulu, Georges Dandin, ne t'en plains pas.

G. LESUR.

Conseil municipal

Séance extraordinaire du 9 janvier 1903

Le Conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, hier soir à 8 heures trois quarts, pour la première session extraordinaire de 1903.

La séance était présidée par M. Eugène Motte, maire de Roubaix.

Absents : MM. Chatteleyn, Teneul, Despatures, Stienne, Van Waerebeke, excusés.

M. Jules Noyelle est nommé secrétaire de la session.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre est approuvé sans observations importantes.

L'ordre du jour

Effets de la police. — Un marché de gré à gré doit être passé, pour la livraison de draps nécessaire au renouvellement des effets de la police ; le maire demande à y être autorisé.

Bailleul dit que les employés se sont plaints que la laine peignée prend plus vite l'eau.

M. Motte répond que Roubaix fournit 300.000 pièces de drap par an ; pour lui ce drap n'a pas l'inconvénient signalé car autrement cette énorme production ne se soutiendrait pas.

Bailleul affirme qu'il n'apporte aucun parti-pris dans la question. Il prie M. Motte d'interroger le personnel de l'octroi à ce sujet.

Assistance publique. — Du 1er au 27 janvier 1902 le receveur intérimaire du bureau de bienfaisance a tenu une comptabilité et sa gestion est approuvée par le Conseil.

— Le renouvellement du bail de la Crèche située rue de l'Epeule, est adopté.

Contentieux. — M. Moral, brasseur à Marcq-en-Barœul, demande une indemnité pour préjudice résultant de la captation des eaux dans la vallée de la Scarpe. Le conseil autorise le maire à défendre devant le Conseil de Préfecture.

— Diverses assurances pour des établissements municipaux pourront être renouvelées, et des avenants pourront être signés par le maire.

Voirie municipale. — Le procès-verbal de la réception définitive d'un aqueduc rue de Linné est approuvé par le Conseil municipal qui vote de plus un supplément de crédit pour régler ces travaux ; — est également approuvé, le procès-verbal de réception définitif pour construction d'un garde-corps à l'égout collecteur du Sartel.

Plusieurs questions inscrites à l'ordre du jour sont renvoyées à l'examen des commissions compétentes.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Motte nous lit un morceau de littérature, au sujet de la souscription pour le nouvel hôpital : il y parle de l'âme des riches, de l'âme roubaisienne et décoche en passant certaines aménités, dans le genre de celle-ci : « Aujourd'hui que notre ville a échappé à la stérile prédication de la haine ! » *Puis il continue en faisant l'éloge de certains donateurs, qu'il les désignant nominalement. Il demande de appeler l'hôpital de la Fraternité, nom qu'on inscrira au fronton du monument.*

Il renverse la presse, au nom de Roubaix, de son concours dévoué, la distribution de ouverture d'un crédit de 5000 fr. au-dessus de cent médailles aux souscripteurs.

francs ; la gravure en sera confiée à M. Lefebvre un artiste.

WATTREMEZ demande la parole pour dire que les patrons trouvent de l'argent pour des hôpitaux mais pas un centime pour augmenter les travailleurs, exploités dans les usines.

M. MOTTE. — C'est pour cela que vous êtes venu de Fourmies, sans doute ; c'est parce qu'on est mieux payé à Roubaix.

WATTREMEZ. — Demandez donc à M. Sayet qui est auvergnat et à vos amis à moitié belges, ce qu'ils sont venus faire à Roubaix. J'ai passé la moitié de ma vie à Roubaix et j'ai le droit de discuter ici.

BAILLEUL. — Wattremez a raison ; si vous n'aviez pas l'assurance de voir vos noms s'étaler sur les murs de l'Hôpital, vous ne donneriez pas un centime. Votre main droite, doit savoir ce que donne la gauche.

« Nous n'avions pas l'intention d'intervenir dans cette question, qui n'est que du battage, mais vos provocations nous lassent et nous relevons le gant.

— M. Rousseau et quelques flatteurs de son entourage se livrent à de grossières attaques contre les socialistes qui ont le bon esprit d'en rire, surtout de M. Cousin qui est vraiment désopilant.

Les Rapports

Voici les rapports présentés par les Commissions du Conseil sur les affaires renvoyées à leur examen :

Exercice 1903. — Budget primitif.

M. ROUSSEAU, s'exprime ainsi : « Messieurs, le projet du budget de 1903 établi par l'administration municipale ne présente qu'un faible excédent de recettes sur les dépenses. Il n'est donc malheureusement pas très élastique. C'est que les évaluations ont été prudemment ramenées à des chiffres qui ne doivent plus se traduire par des réalisations décevantes. L'année dernière, nos adversaires trouvaient ces évaluations exagérées sur deux points principalement : les recettes d'octroi et celles des eaux. Nous avions été assez hardis, en effet, sur ces chapitres ; le premier seul cependant nous a donné une déception. Nos contradicteurs auraient dû être les derniers à se plaindre de notre hardiesse, puisque notre façon de faire avait pour résultat d'atténuer, dans une certaine mesure, le déficit réel qu'ils nous léguaient. Nous étions, d'ailleurs, autorisés par leurs prévisions mêmes de ce que devait produire l'augmentation des droits sur l'alcool, à agir comme nous l'avons fait. On avait supputé, en effet, qu'en élevant les droits sur l'alcool, de 24 à 60 francs on devait produire une augmentation de recettes annuelles de 250.000 francs. Eux donc, comme nous, du reste, qui étions poussés par les délais, avaient oublié quelques facteurs dans ces prévisions. Eux et nous n'avions pas suffisamment tenu compte de cette double vérité économique, à savoir que l'élévation des droits encourage la fraude, et que l'annonce d'une loi ou d'un règlement qui doit faire cette élévation amène des approvisionnements de précaution dont l'influence se fait longtemps sentir sur les recettes futures. Il y a eu aussi le coupage habile et quasi-insaisissable qui a diminué, dans une certaine proportion, le degré alcoolique et, disons-le, nocif du petit verre ; en sorte, Messieurs, que si, au point de vue de la santé publique, il a dû y avoir un progrès, au moins temporaire, réalisé au point de vue budgétaire, il y a eu lésion pour notre caisse : ce qui fait que nous, qui sommes partisans des mesures anti-alcooliques, nous devenons hésitants à critiquer celles qui, quoique hâtivement préparées, ont dû servir l'hygiène tout en nuisant à nos finances. C'est pourquoi nous approuvons l'Administration qui a diminué ses prévisions de recettes de ce chef, surtout parce qu'elle n'a pas recherché à la loupe les moyens de coercition et de répression qui auraient pu les ramener à un taux plus élevé. Au lieu de 425.000 francs, chiffre prévu en 1902, elle porte au projet de 1903 le chiffre de 355.000 francs.

Sur les bois et matériaux de construction, il y a aussi un fort déchet sur les évaluations primitives. C'est par une prévision de 70.000 francs en moins que l'Administration procède pour ces deux paragraphes. L'arrêt dans la construction, qui a suivi la crise de 1901, n'a pas été complètement levé en 1902. Vous vous rappelez, Messieurs, combien de maisons et logements inoccupés il y avait au commencement de cette année. Petit à petit, nous voyons disparaître les écriteaux annonçant les locaux à louer. Petit à petit, aussi, lentement, patiemment, la situation commerciale et industrielle de notre ville se reconsolide. Nous pouvons espérer que 1903 verra le bâtiment reprendre sa marche normale et, comme disait un de nos prédécesseurs, qui prenait l'effet pour une cause, nous pouvons redire : quand le bâtiment va, tout va. Malgré cela, soyons prudents dans nos évaluations et approuvons la prudence de l'Administration.

Au Conditionnement municipal, nos prévisions seront dépassées, pas énormément, 12 à 15.000 francs de boni ; l'Administration propose 250.000 francs au lieu de 300.000 comme recette prévue pour 1903. Il y a lieu de compter ici, Messieurs, avec une mauvaise habitude prise par esprit d'économie par les clients des conditionnements qui ne font plus conditionner qu'un certain nombre de balles sur les lots qui y sont soumis, on pese le tout et on applique le conditionnement moyen obtenu par le prélèvement des épreuves faites sur une balle toutes les cinq balles, ou même toutes les dix balles. On n'obtient plus que de l'à peu près moins serré que si l'on conditionnait le tout. La moralité des conventions demanderait cependant que l'on se rapprochât le plus possible de la vérité absolue.

La concurrence du Conditionnement de la Chambre de Commerce se fera sentir aussi plus fortement en 1903 qu'en 1902, puisqu'elle n'a pas porté sur toute cette dernière année. Votre Commission a donc cru devoir adopter le chiffre proposé en recettes de 250.000 francs.

Sur les recettes de voirie admises en 1902 pour 72.000 francs, l'Administration propose 55.000 fr. Les mêmes réflexions que pour les droits sur matériaux de construction s'appliquent ici.

Il y a aussi de petites moins-values au Cimetière, qui ne sont pas dues malheureusement à ce qu'on meurt moins, et sur les centimes additionnels ordinaires.

Pour résumer, le budget des recettes ordinaires se présente en prévision par un total de 4.471.739 francs 38 au lieu de 4.622.465 fr. 09 en 1902, bien que, prévoyant la prochaine ratification des conventions intervenues avec la Compagnie des Tramways, l'Administration ait inscrit de ce chef une augmentation de recettes de 26.000 francs. Aux recettes extraordinaires les centimes additionnels extraordinaires produiront 5.100 francs en moins. Ces recettes sont, dans leur ensemble, de 5.700 fr. inférieures à celles de 1902. Le total des recettes ordinaires et extraordinaires est de 5.228.495 fr. 38 contre 5.414.964 fr. 09, soit 156.470 fr. 91 en moins.

Aux dépenses, Messieurs, les chapitres importants des écoles et de l'assistance publique sont maintenus, même avec légère augmentation de crédits.

A la Police, cinq postes nouveaux d'agents sont créés. C'est peu, étant donnée l'insuffisance notoire de notre police municipale quant au nombre des agents. L'état de nos finances n'a pas permis d'aller plus loin dans la réforme sans imposer de nouvelles charges aux contribuables.

L'Administration municipale et votre Commission auraient voulu faire plus, non seulement au point de vue de l'augmentation de l'effectif, mais au point de vue de l'amélioration des traitements du personnel. Elles ont été saisies de demandes des intéressés à ce sujet et d'une proposition d'élever à la première classe les Commissaires de police Roubaix étant la seule ville de France ayant plus de 100.000 habitants dont les Commissaires de police ne soient pas de première classe. A regret l'Administration et votre 3e Commission, sans rejeter ces propositions et demandes, ont dû en ajourner la satisfaction à l'étude du budget suivant.

L'Adjoint aux finances avait à faire face à un crédit spécial de 72.000 francs pour la translation de l'Institut Turgot à l'ancien Collège, suivant engagement pris par l'Administration ; plus à un crédit de 33.000 francs pour l'achèvement des dépendances de l'immeuble Pierre Catteau et l'installation dans cet immeuble du Conseil de Prud'hommes, si mal logé aujourd'hui, et qui se trouvera ainsi réuni aux autres services de la Justice ; à une première annuité complète de 46.000 fr. 52 de l'emprunt de 820.000 francs du 4 juin 1901 ; à l'élévation des traitements d'un certain nombre d'employés dont les augmentations normales ont subi des retards exagérés, du fait des diverses circonstances par lesquelles on a passé nos finances, et qu'il était temps de régler dans la mesure du possible.

Sur la plupart des services des économies ont été réalisées. Or, il est elles, le budget peut s'équilibrer sans nouvel appel à la bourse des contribuables. Mais une diminution de plus de 150.000 francs de recettes, malgré des dépenses supplémentaires s'élevant à peu près à 200.000 francs, le budget se balance en partie par les économies, et partie le dire aussi, par la suppression au budget d'un chapitre extraordinaire de 140.000 francs qui portait le numéro 149 du budget de 1902.

Les économies restent, mais la charge à laquelle correspondait le crédit ci-dessus n'a pas disparu. Elle a changé de forme devant les projets nouveaux à l'étude et à l'essai. Vu l'absence de moyens d'évaluation et la disparition de la cause de ce crédit, il n'y avait pas autre chose à faire que de le supprimer, tout en [illegible] doute, lieu de pourvoir, dans un délai plus ou moins long, aux dépenses exigées par les nouvelles combinaisons.

Telles sont, Messieurs, les lignes principales sur lesquelles l'Administration municipale a fourni des explications aussi complètes que possibles et auxquelles votre Commission s'est ralliée sans opposition.

La récapitulation générale porte :

Dépenses ordinaires et extraordinaires	Fr.	5.253.489 12
Recettes ordinaires et extraordinaires	Fr.	5.258.495 38
Balance	Fr.	5.006 26

en faveur des recettes.

Votre 3e Commission vous propose d'adopter le projet de Budget établi sincèrement et correctement. »

LA MINORITE SOCIALISTE

La minorité répond par la déclaration suivante :

« Messieurs,

» Le rapport de M. Rousseau sur le budget de 1903 va être une complète désillusion pour un grand nombre de nos concitoyens, qui, sincèrement, croyaient — on le leur avait dit tant de fois — que si la prospérité industrielle et commerciale de notre ville périclitait depuis quelques années, la responsabilité devait en retomber sur les ouvriers qui, pendant dix ans, avaient administré Roubaix.

Pendant les huit premières années de l'administration socialiste, notre ville a pris une extension et un essor prodigieux. Les finances ont été des plus prospères, et c'est pendant cette période de temps qu'on constate dans tous les services municipaux les recettes les plus élevées. Les patrons roubaisiens, alors, alimentaient d'une façon équitable, le budget municipal. La condition publique et le service des eaux faisaient des recettes considérables. L'octroi aussi, avec le développement continu de notre cité, avait des ressources abondantes.

C'est avec les bons budgets de ces années qu'on a pu assainir les quartiers ouvriers, paver les rues, créer des écoles nouvelles, des crèches, augmenter et développer considérablement les œuvres de solidarité sociale.

Depuis lors, les temps ont bien changé. Depuis l'année 1900, une crise industrielle, causée par la surproduction due au progrès dans le machinisme, sévit. Cette crise, que personne ne peut nier, a frappé douloureusement notre ville, l'atteignant dans ses sources les plus vives.

Et c'est cette crise qu'on a exploité contre les socialistes. Et l'année dernière encore, pendant la discussion du budget, M. Chatteleyn avait l'audace, bien téméraire, nous le lui disions, d'affirmer qu'avec son avènement et celui de ses amis comme maîtres à la Mairie, cette crise allait cesser, le travail et le commerce reprendre leur essor d'antan et les finances municipales redevenir prospères.

Y a-t-il quelque chose de changé en mieux ? Nous vous le demandons loyalement

Non ! non ! Les recettes municipales sont encore moindres qu'il y a un an. Les petits commerçants et les ouvriers ont encore la vie plus pénible. La dépopulation s'accentue et, vraiment, il faut habiter Lodz ou Czenstokowa pour affirmer, comme le fait le rapporteur, que les écriteaux annonçant les maisons à louer diminuent en nombre à Roubaix.

Le budget de 1903 démontre : que les patrons vont contribuer de moins en moins au budget municipal. En effet, on ne prévoit de leur part que 250.000 francs de recettes au Conditionnement, alors qu'ils ont quelquefois payé jusqu'à 443.297 francs. C'est la condition publique de la Chambre de Commerce qui est cause de cette baisse énorme.

Pour le service des eaux, il n'est prévu que 695.000 francs qui ne seront pas atteints. L'année 1896 avait produit 837.395 francs. Comparez ! Ce sont les forages que, par esprit de lucre, les industriels ont creusé dans leurs usines, qui amènent ce déficit.

La différence, pour ces deux chapitres devrait, comme auparavant, rentrer dans les caisses municipales, si les fabricants aimaient tant qu'ils le crient, la ville de Roubaix.

Quant aux petits commerçants, ils sont dupes et sacrifiés. Ils paient davantage de centimes additionnels qu'auparavant, bien que les affaires soient plus difficiles pour eux, et ce n'est pas diminuer leurs charges que vous avez fait certaines économies, très discutables, dans certains services municipaux.

Votre budget de 1903 sera une déception pour vos amis politiques et pour tous ceux qui vous ont cru. Le compte-rendu administratif qui sera publié dans quelques mois et qui contiendra les dépenses et les recettes réelles de l'année qui vient de finir sera, avec ses tristes vérités peut-être plus décevant encore.

Parce que les socialistes ont toujours essayé de chercher des ressources budgétaires en frappant davantage le riche que le pauvre, vous nous avez accusé de faire la guerre aux patrons. Ce que *nous faisions était pourtant juste et équitable.*

Les efforts de la majorité de cette assemblée semblent aujourd'hui tendre, au contraire, à exonérer complètement les industriels roubaisiens de toutes charges municipales et à tout faire peser sur les épaules des petits. C'est là un égoïsme dangereux que nous ne cesserons de combattre, persuadés qu'en agissant ainsi nous défendrons pour le mieux les intérêts bien compris de Roubaix. »

VIOLENTS INCIDENTS

M. SAYET répond que l'ancienne administration a été détestable et qu'elle a fui ses responsabilités ; il dit qu'elle avait majoré ses prévisions de recettes pour masquer le déficit. Il informe les contribuables que les dix centimes additionnels, votés en 1902, seront mis à leur charge pendant plusieurs années.

M. MOTTE demande si oui ou non, il y avait 500.000 francs en caisse à l'arrivée des socialistes.

BAILLEUL demande si oui ou non les socialistes ont dépensé six millions pour l'embellissement et le bien-être de Roubaix. Il soulève la question du Conditionnement privé, et M. Rousseau croit intervenir dans des termes d'un choix et d'une délicatesse qui écœurent jusqu'à ses amis.

WATTREMEZ, indigné, envoie M. Rousseau aux genoux de M. de Montalembert, en l'appelant « cornac de M. Motte » au Congrès radical ; avocat sans cause, etc. Le vacarme est à son comble.

M. Rousseau est tellement grossier qu'Achille Carpentier le menace de lui tirer les oreilles, ce qui semble le calmer aussitôt, tandis que M. Motte, obligé malgré lui d'intervenir, alors que toute la majorité vociffère des canailleries et des injures, rappelle M. Rousseau à l'ordre : décidément il faudra doucher ce monsieur avant chaque séance, cela s'impose.

M. Motte donne des explications au sujet du fonctionnement du Conditionnement privé, interrompu à tout instant par l'organe harmonieux de M. le docteur clérical Lepoutre.

BAILLEUL établit que la Chambre de commerce a mis le couteau sur la gorge à la ville et que c'est ainsi que les socialistes ont été amenés à laisser créer le deuxième Conditionnement, source de concurrence onéreuse pour les finances de la ville. Il met M. Motte au défi d'infirmer ses dires.

M. MOTTE se dérobe au défi, et essaie d'une diversion en parlant de la Chambre de commerce de Lyon.

Bailleul le ramène à la question et trouve que la ville perd chaque année 250.000 francs depuis cette création.

M. Rousseau, qui a un grain de sel, interrompt à tout instant et cherche à faire de l'esprit, sans succès d'ailleurs.

On aborde ensuite la discussion du budget.

LE BUDGET DE 1903

Une question posée par Bailleul au sujet des patentes, amène M. Sayet à dire que les socialistes ont amené la dégringolade de Roubaix dès leur entrée à la mairie.

WATTREMEZ. — Vous avez alors contribué par vos conseils à cette dégringolade.

M. SAYET. — Vous avez été rudement bêtes de me conserver avec vous.

WATTREMEZ. — Vous avez été canaille, vous, de continuer à manger ce pain là. Ça ne prouve guère une conscience délicate.

M. MOTTE. — La ferme ! tous.

CHAPITRE DES RECETTES

Au cours de la discussion du chapitre des recettes, Bailleul fait observer que les prévisions de recettes pour l'octroi lui paraissent exagérées, si l'on tient compte des résultats de l'exercice précédent. M. Motte répond que cela ne lui semble pas exagéré et que l'alcool rendra plus en 1903 qu'en 1902.

— Bailleul demande à M. Motte si la convention des tramways sera bientôt approuvée, car on prévoit au budget 50.000 fr. au lieu de 24.000 comme contribution annuelle de la Compagnie.

M. Motte répond que la convention est sur le point d'être homologuée, et elle reviendra en avril ou en mai 1903.

Bailleul proteste contre l'attitude du public qui injurie les socialistes ; si on ne sait pas faire respecter les conseillers, il amènera une paire de centaines de camarades qui se chargeront de la police de la salle.

M. Motte, gêné promet de sévir contre les interrupteurs.

Finalement le chapitre des recettes est voté comme suit : Recettes ordinaires : 4.471.739 fr.38. Recettes extraordinaires : 786.756 fr. Total général : 5.258.495 fr. 38.

CHAPITRE DES DEPENSES

A propos de l'octroi, Wattremez trouve que la suppression des plantons aux portes des brasseries a créé un service exténuant pour le personnel. M. Dubois appuie la déclaration de son collègue.

M. Sayet dit que le personnel de l'octroi a été sauvé du naufrage par ses amis.

Bailleul lui réplique que c'était moins pour sauver le personnel que pour préserver la bourse des capitalistes menacée par le projet socialiste qui y ouvrait des brèches, que M. Motte et ses amis ont enlevé frauduleusement le vote de la Chambre.

— M. Sayet, au chapitre de la police, dément l'information fantaisiste du journal officiel de la mairie, relative à la suppression du poste de police du pont Morel. Il n'a jamais été question de cela.

— Louis Carpentier demande les résultats du voyage de M. Sayet à Bradfort, concernant l'épuration de l'Espierre.

M. Motte dit que les expériences auxquelles la mission roubaisienne a assisté n'ont pas été péremptoires. On étudie encore la question.

Finalement le chapitre des dépenses est voté comme suit : Dépenses ordinaires 3.736.432 fr. 27. Dépenses extraordinaires : 1.517.056 fr. 85. Total général : 5.253.489 fr. 12.

Le budget de 1903, présentant en recettes 5.258.495 fr. 38 et en dépenses 5.253.489 fr. 12, excédent de recettes 5.006 fr. 26 mis aux voix est adopté à l'unanimité de la majorité réactionnaire, la minorité socialiste vote contre.

LE SERVICE DE BALAYAGE

M. BAYART propose de diviser l'adjudication *du service de balayage, de l'ébouage des rues et* de l'enlèvement des immondices en cinq lots, de façon à attirer les adjudicataires qui jusqu'à présent sont rebelles aux invites de l'administration municipale. Certaines conditions du cahier des charges primitif sont modifiées, et le rapporteur espère voir le service fonctionner à dater du mois prochain.

AFFAIRES DIVERSES

M. L. FERRET donne lecture d'un rapport concluant à l'approbation de marchés de gré à gré passés avec MM. Vanhoutte, Desrumaux, Thomas et Fournier, total 9000 francs, pour la nourriture des chevaux du service de la voirie.

M. F. FAUVARQUE, demande l'approbation d'un marché de gré à gré passé avec M. Gillet céramiste à Paris, pour la fourniture de plaques de numérotage de rues et de numéros de maisons.

M. A. BAYART, demande le vote d'un crédit de 72.000 francs, prévu au budget primitif de 1903, pour le transfert de l'Institut Turgot à l'ancien Collège, et travaux d'aménagements des locaux.

M. C. DELAPLACE donne lecture d'un rapport relatif au projet de transfert de la salle d'audience du Conseil des Prud'hommes au palais de justice ; un crédit de 33500 francs imputable sur l'article 148 du budget primitif de 1903 est voté à cet effet.

Le huis-clos est prononcé à 11 h. trois quarts ; la séance est levée à minuit.

G. L.

—o—

Descente du Parquet

M. Delaié, juge d'instruction, accompagné de M. Bostal, greffier est descendu à Roubaix, hier, à 2 heures, pour continuer son enquête au sujet de la bande Leman frères, Dubar, Zennevort, Cousart, inculpés de vols qualifiés.

Le Parquet s'est rendu chez M. Paul Wattel, 86, boulevard de Paris, et chez M. Carrette, rue de l'Ouest, 49, où la bande avait opéré. Après avoir entendu divers témoins, le magistrat a regagné Lille dans la soirée.

—o—

Les rentes des travailleurs

Chez Crépelle-Fontaine, un chaudronnier, Charles Opsomer, 24 ans, rue Milton, 22, a été blessé à l'annulaire gauche ; 20 jours de repos.

— Au peignage de l'Union, une peigneuse Philomène Delcambre, 29 ans, rue Jules Deregnaucourt, 38 s'est blessée à la main gauche ; deux mois de repos.

— Chez Georges Browaeys, un apprêteur Henri Spriet, 29 ans, rue des Anges, cour Ste-Emilie, a été blessé au poignet droit ; trois semaines de repos.

— Chez Jean-Baptiste Delcroix, un homme de peine, Jean-François Vanaughem, 37 ans, rue de la Chaussée, 29, a été blessé à la main droite ; 20 jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, Adolphe Devos, homme de peine, 35 ans, rue du Blanc-Seau, a été blessé au pied gauche ; quinze jours de repos.

—o—

Plan général d'alignement

Par arrêté préfectoral en date du 19 décembre dernier, le plan général d'alignement des rues, boulevards et places de la voirie urbaine comprises dans la section H, entre les rues de Mouvaux, Alma, St-Vincent-de-Paul, Blanchemaille, Chapelle Carrette, Tourcoing et le territoire de Tourcoing et dans la section C entre les rues Lamartine, Victor-Hugo, Beaumarchais, et le boulevard de Mulhouse, adopté par le Conseil municipal dans sa délibération en date du 9 mai 1902 est approuvé.

—o—

Libre-Pensée Roubaisienne

L'assemblée générale mensuelle des membres de la Libre Pensée Roubaisienne aura lieu dimanche 11 janvier 1902, chez le citoyen H. Carrette, 104, rue de l'Alma, à 6 heures du soir.

Informations et communications diverses

FANFARE DES ARTS (Chasseurs Alpins). — Aujourd'hui 10 courant, répétition générale ; vote d'un concert à Tournai (Belgique). — Dimanche 11 courant, ouverture d'un nouveau cours de musique gratuit (2e année). Tous les élèves amateurs peuvent se faire inscrire au local 13, rue Boucher-de-Perthes.

PROSTITUTION CLANDESTINE. — Jeudi soir, l'agent de sûreté Averbeke, a dressé contravention pour tenue d'une maison de prostitution clandestine, à la femme Boehm, née Bertha Delée, âgée de 31 ans, cabaretière rue de Tourcoing, 166.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 9 janvier 1903

Naissances. — Marie Lorie, rue Daubenton, 130. — Henri Provot, rue de France, cour Verschaeve, 1. — Mireille Meen, rue des Fabricants, 40. — Flore Leveaux, rue de St-Louis, cour Lebrun, 3. — Lucien Coupé, rue de Mons, 5.

Décès. — Marie Boulle, 71 ans ménagère, rue des Longues-Haies, 265, cour Frère, 5. — Marie Flamencourt, 4 ans, rue Turgot, 66. — Médard Clavet, 51 ans, tisserand, rue Blanchemaille. — Henri Montagne, 72 ans, journalier, rue de l'Ouest, 8. — Hortense Clément, 51 ans, ménagère rue du Cartelet, maisons Brunin, 8.

TOURCOING

—o—

Convoi civil

Hier, à trois heures du soir, ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence, les funérailles du citoyen Fleury Delepaut, décédé à l'Hôpital civil.

Remarqué parmi les assistants les citoyens Delphin Dumortier, Six, Quivron et Decavèle, conseillers municipaux, et un assez grand nombre de citoyennes.

Au cimetière du Pont-de-Neuville, où a été faite l'inhumation, des discours ont été prononcés par le citoyen Robert, secrétaire du Syndicat de la Filature, et le secrétaire de la Libre-Pensée Tourquennoise.

Ces discours terminés, un citoyen de Roubaix s'est alors avancé et a engagé l'assistance, en termes véhéments, à suivre l'exemple de Fleury Delepaut, à la mémoire duquel il a adressé un dernier salut.

—o—

Les Rentes des Travailleurs

Au peignage Albert Malard, un homme de peine, Gustave Vandenbroucke, 5 ans, domicilié à Mouscron, a reçu dans l'œil droit un éclat d'une tête qu'un ajusteur coupait près de lui.

4 semaines d'incapacité de travail.

— Dans la filature Vandenberghe-Desurmont, un rattacheur, Georges Glorieux, 18 ans, rue des Trois-Pierres, 255, a été blessé au pied droit.

10 jours d'incapacité de travail.

—o—

Mouvement syndical

Aujourd'hui samedi, 10 janvier, à 8 heures du soir, réunion de la Commission de contrôle du Syndicat de la Filature, au siège, rue de la Latte, 33.

Programme des Théâtres

THEATRE MUNICIPAL (*Place Leverrier*). — La troupe du Grand-Théâtre de Lille donnera dimanche 11 janvier, en matinée, LES VINGT-HUIT JOURS DE CLAIRETTE, l'amusante opérette en quatre actes de MM. Raymond et Antony Mars, musique de V. Roger.

C'est une excellente occasion pour nos concitoyens de revoir les excellents artistes que sont Mmes Anny Goët et Marty, MM. Berton, Villaret, Mordet, Cardon, etc.

Orchestre et chœurs du Grand-Théâtre de Lille.

Rideau à 3 h. 1/4. — Pour la location, s'adresser à M. Flament, gérant du théâtre.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 9 janvier 1903

Naissances. — Vandewalle Jules, rue des Phalempins, 114. — Allard Désiré, rue de Verdun, 19.

Décès. — Vanhoutte Joseph, 1 mois, rue de Roubaix, 3. — Formant Albertine, 3 ans, rue d'Alsace. — Brunfaut Virginie, 87 ans, rue d'Havré, 3. — Lerouge Louis, 73 ans, rue de Venise, 26. — Decubber Frédéric, 77 ans, rue de Lille, 121. — Delannoy Marie, 24 jours, rue du Moulin.

CROIX

AVIS DU SERVICE DES EAUX. — L'Administration municipale informe les abonnés de s'approvisionner d'eau potable pour la journée de lundi prochain 12 courant, afin de pouvoir faire *la réparation d'un robinet vanne* placé sur la conduite principale.

ETAT-CIVIL. — *Décès.* — Nys Jules, 3 mois, Grande-Rue, 14.

LILLE

—o—

Arrestation d'une bande de voleurs

La police a opéré, hier matin, un superbe coup de filet en arrêtant une petite bande de voleurs supérieurement organisée, qui mettait à contribution les vitrines des commerçants de notre ville. Ce sont les nommés : Albert Mouton, manœuvre de maçon, demeurant à Mons-en-Barœul ; Edouard Mouton, 42, rue de Philadelphie ; Jean Voordeur, journalier, 11, rue de Madagascar ; Charles Cuvelier, mineur, sujet belge, 27, rue de Philadelphie ; Clément Mortreux, presseur, à Mons-en-Barœul ; Emile Wallé, manœuvre de maçon, 4, rue de Philadelphie, et Charles Wattelle, maréchal-ferrant, 59, rue Paul-Bert.

Ces sept individus à qui on soupçonne d'autres complices, sont inculpés d'un vol de fourrures et de chaussettes, commis récemment chez M. Lanson, mercier, 181, rue Pierre-Legrand.

L'enquête ouverte par la police fait prévoir l'arrestation imminente de nouveaux individus et probablement permettra de savoir si le vol qui leur est reproché est le seul commis par la bande, ce qui est peu vraisemblable.

Théâtres, Fêtes et Concerts

AU GRAND THÉATRE

« Le Royaume des Femmes »

Ce fut, d'abord, un vieux vaudeville à couplets des frères Cogniard, des maîtres du genre. M. Raoul Toché en fit une opérette, jouée aux Nouveautés, par Brasseur père, avec un énorme succès. C'est cette opérette, remaniée par MM. Blum et Ferrier, qui a été donnée jeudi devant une salle en joie.

Deux viveurs parisiens, Frivolin et Citronet, à la suite d'un accident survenu à leur ballon dirigeable viennent échouer dans une île singulière où ce sont les femmes qui commandent, administrent les affaires, tiennent les emplois ordinairement dévolus aux hommes, — portent les culottes, en un mot, au sens le plus absolu.

A peine au sortir de leur nacelle, les deux parisiens sont rencontrés par une chasse royale et distingués, l'un par la reine elle-même, l'autre par la grande veneuse, et les voilà lancés dans le demi-monde de l'endroit. Ils deviennent des « beautés à la mode » et c'est à ce titre qu'ils se trouvent invités à une petite fête donnée en l'honneur d'Alcindor, un jeune homme chaste, que Xeressa, la ministre de la guerre, cherche à détourner de ses devoirs.

Frivolin résiste aux avances de la petite reine. Non pas qu'il ne l'aime, Mais il veut l'aimer, comme on aime à Paris. La reine Suavita voudra se venger de ce dédain en faisant emprisonner Frivolin et ce sera là le signal d'une révolte fomentée par l'astucieux Citronet. Les hommes reprendront l'autorité et le pouvoir. Et leur victoire sera sans brutalité, puisque tout se terminera par des mariages.

Ce n'est pas excessivement comique ; mais, par les détails, c'est infiniment drôle. Ajoutez une petite partition sans aucune prétention — oh ! non —, ce qui ne l'empêche d'être agréable à écouter, avec de ci de là des pastiches et des pots-pourris spirituels. Ajoutez encore, une mise en scène très heureuse ; des costumes neufs, très riches et très variés, une figuration nombreuse, deux ballets — on voudrait le dernier un peu moins « noble » — et vous aurez quelques-unes des raisons du succès considérable de « Royaume des Femmes ». Mais la principale est dans l'interprétation qui est de tous points excellente.

Il faut citer tout d'abord, Mme Dasveda, dans son rôle de